

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 729

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

533 119 350 RCS Lyon.

SESA CONCEPT.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 50000.00 EUR.

Adresse : 71, Impasse De la Balme, 69800 Saint-Priest.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : SESALY Société par actions simplifiée Au capital de 115 824 euros Siège social : 71, Impasse de la Balme 69800 SAINT PRIEST 957 525 561 R.C.S. LYON ; SESA Concept Société par actions simplifiée Au capital de 50 000 euros Siège social : 71, Impasse de la Balme 69800 SAINT PRIEST 533 119 350 R.C.S. LYON. AVIS DE PROJET DE FUSION : Aux termes d'un acte sous seings privés en date à LYON du 29 Mars 2019, la société SESALY et la société SESA Concept ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société SESA Concept dans la société SESALY au moyen de l'apport par la société SESA Concept de tous les éléments de son actif évalué à 1 094 728 euros et de l'intégralité de son passif évalué à 549 798 euros, soit un apport net de 544 930 euros. En vue de rémunérer l'apport effectué par la société SESA Concept, la société SESALY procèdera à une augmentation de capital de 4 080 euros par l'émission de 85 actions nouvelles de 48 euros nominal chacune, entièrement libérées. Il est prévu que les 85 actions nouvelles de la société SESALY soient attribuées aux associés de la société SESA Concept et échangées à raison de 17 actions de la société SESALY contre 100 actions de la société SESA Concept. La prime de fusion calculée sur la différence entre l'actif net apporté et la valeur nominale de l'augmentation de capital s'élèvera à 540 850 euros. Toutes les opérations actives et passives effectuées par la société SESA Concept depuis la date du 1er octobre 2018 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront reprises à son compte d'exploitation par la société SESALY. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L 236-14 du Code de commerce et L 236-6 du Code de commerce. Conformément aux dispositions de l'article L 236-6 du Code de commerce, deux exemplaires du projet de fusion ont été déposées, au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON pour la société SESA Concept et pour la société SESALY, en date du 12 Avril 2019..